



Conférence Internationale sur la sécurité, la lutte anti braconnage, l'encadrement de la transhumance et la circulation des groupes armés entre le Sahel et l'Afrique équatoriale

Réunion des Experts pour le suivi de la conférence de N'Djamena

16-17 décembre 2019

Douala, République du Cameroun

Communiqué final des travaux de la Réunion des Experts pour le suivi de la conférence de N'Djamena

Sur

La feuille de route Sahel Bassin du Congo sur la déclinaison opérationnelle de la Déclaration de N'Djamena.

Synthèse

Douala, Cameroun, du 16 au 17 décembre 2019

1. La Facilitation du Royaume de Belgique du Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo (PFBC) en étroite collaboration avec la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC) et le Gouvernement de la République du Cameroun, a organisé du 16 au 17 décembre 2019 à Douala – Cameroun, la Réunion des Experts pour le suivi de la conférence Internationale sur la sécurité, la lutte anti- braconnage, l'encadrement de la transhumance et la circulation des groupes armés entre le Sahel et l'Afrique équatoriale ;
2. Cette réunion visait à progresser dans la mise en œuvre concrète des recommandations issues de la conférence internationale des ministres de N'Djamena, aux travers l'adoption d'un cadre logique s'articulant autour de cinq axes stratégiques portant respectivement sur (1) les accords juridiques bilatéraux et/ou multilatéraux, (2) les système de gestion des Aires Protégées, (3) la régulation de la transhumance et (4) la lutte anti braconnage, (5) les stratégies de communications relatives aux aires protégées à l'échelle régionale. L'approche méthodologique retenue consistait à répartir les experts en trois blocs géographiques afin de faciliter l'identification des problématiques spécifiques et des actions à mener pour y remédier au niveau local, national, transfrontalier et régional ;
3. Elle se voulait également de proposer une stratégie visant à la mise en place d'un dispositif régional de suivi et de pilotage politique des actions portant sur les interactions sécurité / aires protégées / pastoralisme ;
4. La Réunion a été organisée avec l'appui financier et technique du Consortium de la Facilitation du Royaume de Belgique du PFBC à savoir : le Ministère allemand de la Coopération et du Développement (BMZ), l'Union européenne (DEVCO), et la Belgique ;
5. Placée sous la supervision/Présidence de Son Excellence Monsieur Jules Doret Ndong, Ministre des Forêts et de la Faune du Cameroun, Président en exercice de la COMIFAC, Cette réunion a réuni les représentants des Pays concernés suivants : le Cameroun, le Niger, la République centrafricaine, la République Démocratique du Congo, le Soudan, le Sud-Soudan et le Tchad. Y ont également pris part les organisations régionales suivantes : la CEEAC, la COMIFAC,

l'OCFSA, l'IGAD, le CBHVIRA, le GABAC et des partenaires techniques et financiers dédiés aux questions de la conservation de la faune et de la lutte anti-braconnage, ainsi que les Organisations de la Société Civile.

6. Les travaux de la réunion des experts se sont articulés autour des points suivants :
- ➔ La cérémonie d'ouverture
 - ➔ La session technique des Experts
 - ➔ Les résolutions et recommandations
 - ➔ La conclusion

1- CEREMONIE D'OUVERTURE

La cérémonie d'ouverture a été ponctuée par quatre allocutions prononcées par les personnalités ci-après :

- Mot de bienvenue du Facilitateur du Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo (PFBC), **S.E.M. François-Xavier de Donnea**, Ministre d'État du Royaume de Belgique
- Mot du Ministre des Eaux et Forêts, Chasse et Pêche de la République centrafricaine, **Son Excellence Monsieur Amit IDRIS**
- Allocution du Secrétaire Général Adjoint de la CEEAC, **Son Excellence Madame MFOULA Marie Thérèse Chantal**
- Discours d'ouverture de **Son Excellence Monsieur Jules Doret Ndongo**, Ministre des Forêts et de la Faune du Cameroun, Président en Exercice de la COMIFAC.

Il s'en est suivi la présentation et l'adoption de l'agenda de la réunion par l'ensemble des participants après amendements.

Cette session s'est poursuivie par la mise en place du bureau de l'atelier qui se compose ainsi qu'il suit :

- Président : Monsieur **NYONGWEN Joseph**, Secrétaire Général du Ministère des Forêts et de la Faune du Cameroun ;
- 1^{er} Vice-président : Monsieur **ABDRAMANE CHAIBO HAMID**, Directeur de la Conservation, de la Faune et des Aires Protégées du Tchad ;

- 2^{ème} Vice-président Monsieur **MAMAN Ibrahim**, Conseiller Technique du Ministre de l'Environnement du Niger ;
- Rapporteurs :
 - ✓ **Général Major AGURU MAMBA Maurice**, Commandant du Corps Chargé de la Sécurisation des Parcs Nationaux et Réserves Naturelles Apparentées de la RDC
 - ✓ **Monsieur ZACKARIA TABAN**, Park Warden Lantoto National Park, Sud Soudan
 - ✓ **Monsieur MUBANGO Emmanuel**, Directeur des affaires juridiques et de la communication.

Le Secrétariat technique était assuré par la Facilitation PFBC, le CEEAC, la COMIFAC, l'OCFSA, l'IGAD, la GABAC et l'UICN.

Cette session a été close par une photo de famille.

2- SESSION TECHNIQUE DES EXPERTS

Cette session technique a débuté par des exposés liminaires visant à présenter un état des lieux au niveau régional (présenté respectivement par l'UNESCO, le WCS et l'IGAD) et au niveau nationale (présenté respectivement par des experts du Cameroun, du Niger, de la RCA, de la RDC, du Soudan, du Tchad, de la CEEAC et de l'IGAD).

L'OFAC a ensuite présenté une carte des trois blocs géographiques ainsi que les aspects relatifs au suivi des données. Enfin, chaque leaders a présenté un état des lieux de son bloc (GIZ pour le bloc Ouest, WCS pour le bloc central et APN pour le bloc Est). Au terme de ces présentations, trois groupes de travail suivant les blocs géographiques ont été mis en place pour faire des amendements au cadre logique.

3. ACTIONS OPERATIONELLES A COURT TERME

3.1. Résolutions politiques et techniques

**Les travaux des experts ont débouché sur deux axes principaux :
l'axe politique demandant le Sommet des Chefs d'Etats, et le cadre technique
opérationnel aux niveaux des pays par blocs et des axes transversaux**

Les experts ayant participé à la réunion de suivi de la Conférence de N'Djamena :

- Reconnaissent que l'élevage du bétail est essentiel pour sauvegarder les revenus et le bien-être des habitants des zones arides et semi-arides et peut-être un vecteur de cohésion sociale entre les communautés et de développement économique ;
- Reconnaissent l'urgence d'agir pour endiguer le déferlement des transhumants vers les nouvelles zones d'Afrique Equatoriale ;
- Appellent à un sommet des Chefs d'État des pays concernés afin de prendre des mesures appropriées et durables devant conduire à la maîtrise de la transhumance, notamment par la nécessité de la régulation des tailles des cheptels (troupeaux) tenant compte de la capacité de charge des pays d'accueil et rendant la transhumance soutenable sur le plan environnemental, économique et social ;
- Appellent à l'urgence d'établissement de mécanismes de mise en œuvre de manière intégrée des stratégies transversales de la sous-région du Sahel et de l'Afrique équatoriale sur la transhumance régionale et la lutte contre la criminalité environnementale, y compris la chaîne de commerce illégale de faune et de flore sauvage, l'orpaillage non autorisé, le trafic des armes légères et d'autres activités illicites ;
- Reconnaissent qu'un nombre significatif d'initiatives portant sur les problématiques identifiées au cours des travaux de groupes font déjà l'objet de financements partiels ou totales de la part des bailleurs de fonds internationaux et nécessitent une harmonisation entre partie.

Recommandations

La réunion des experts de suivi de la conférence de N'Djamena recommande :

Aux institutions régionales

- De s'appuyer sur les cadres juridiques propres à la transhumance existant, tels que le Cadre juridique de la CEEVIRHA, les commissions mixtes, les comités permanent de la gestion de la transhumance transfrontalière et y mettre en place un plaidoyer pour la prise en compte de l'intégrité des aires protégées ;
- Promouvoir la coopération sous régionale (espace CEEAC / CEMAC) dans le cadre de l'éco-sécurité et la criminalité et veiller à y associer le Soudan, le Sud-Soudan, le Niger et le Nigeria ;
- Initier un protocole de collaboration entre la CEEAC/COMIFAC portant sur la problématique Transhumance, notamment par une coopération conjointe de l'IGAD et de la CEDEAO ;
- Rétablir la délivrance de passeports CEEVIRHA aux transhumants afin de clarifier le statut de transhumant d'une part mais également de les identifier et les recenser d'autre part, en y associant le Soudan ;
- A partir de l'expertise OFAC, renforcer le mécanisme d'observation et de suivi de la transhumance et le processus de collecte de données informationnelles dans l'espace COMIFAC et dans les pays limitrophes concernés par la problématique de la transhumance et développer des synergies avec l'IGAD, le CILS et/ou AGRYMET ;

Aux États de :

- A travers leurs différents Ministères et administrations concernés, assurer l'intégration et la collaboration effective entre les maillons les services de sécurité (militaires, police, justice et autres agents) pour l'échange d'informations avec des réseaux formels de renseignement ;
- Conclure des protocoles de coopération transfrontalier bilatéraux/multilatéraux lorsqu'ils font défaut et assurer leur mise en œuvre effective lorsqu'ils existent ;

- Développer des stratégies de lutte anti braconnage nationales ;
- Répertorier les plateformes existantes de collaboration sur la Lutte anti braconnage transfrontalière dans l'optique de créer des synergies et promouvoir le partage des données dans le cadre du renseignement et des alertes transfrontalières ;
- Impliquer fortement les acteurs de la société civile locale et les communautés riveraines (PACLS) dans l'élaboration et la mise en œuvre des stratégies de gestion durable et intégrée de la transhumance et intégrer les savoirs traditionnels ;
- Intégrer avec l'accompagnement de la société civile locale les savoirs traditionnels et les structures de la gouvernance locales en vue de l'amélioration de l'appropriation des enjeux de la conservation et de la sécurisation des aires protégées.

A la Facilitation du PFBC de :

- Mettre en place une Taskforce pour le suivi de la Déclaration de Ndjamena et les mécanismes de sa mise en œuvre discutés à Douala, notamment le portage politique et institutionnel.

Aux Partenaires techniques et financiers

- Identifier des outils de financement pour les activités du cadre logique non couvertes par des projets en cours, via par exemple le programme ECOFAC 6 ou les nouveaux programmes PAIRAC ou « Paysage » de l'UE ;
- Apporter un appui au renforcement de la collaboration inter-Etats à l'échange d'informations sur la criminalité faunique transfrontalière et toutes autres activités illicites, le développement des capacités pour sa mise œuvre, et sa vulgarisation ;
- Apporter un appui à la vulgarisation de la plateforme IIED/UICN "People not Poaching" pour mieux partager les expériences et les solutions d'implication des peuples autochtones et communautés locales dans la lutte contre la criminalité faunique.

Clôture

La réunion des experts de suivi de la conférence de N'Djamena : remercie les autorités de la République du Cameroun pour leur hospitalité et pour avoir permis la tenue de ses assises à Douala et exprime sa gratitude aux partenaires financiers du Consortium de la Facilitation du Royaume de Belgique du PFBC, savoir l'Allemagne, France, et le Royaume de Belgique pour leurs appuis multiformes et les exhorte à continuer à appuyer la mise en œuvre de recommandations de Douala.

Fait à Douala, le 17 décembre 2019

Les Participants